

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
SAINT GERVAIS SUR MARE - 34610
REGLEMENT INTERIEUR**

I - Dispositions générales

Art. 1 : La bibliothèque municipale de Saint Gervais sur Mare est un service public chargé de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité de tous.

Art. 2 : L'accès à la bibliothèque et à la consultation sur place sont **libres, ouverts à tous et gratuits**. Les horaires d'ouverture au public sont affichés à l'entrée de la bibliothèque et sur le site de la mairie. La communication de certains documents peut, pour des raisons touchant aux exigences de conservation, relever de l'appréciation des bénévoles de la bibliothèque.

Art. 3 : La consultation, la communication et le prêt des documents sont **gratuits**.

Art. 4 : Les bénévoles de la bibliothèque et l'agent communal en charge de la partie jeunesse sont à la disposition des usagers pour les aider à exploiter pleinement les ressources de la bibliothèque.

II- Inscriptions

Art. 5 : Pour s'inscrire à la bibliothèque, l'utilisateur doit justifier de son identité et de son domicile (justificatif de moins de trois mois).

Une carte qui rend compte de son inscription sera établie et reprendra les coordonnées complètes de l'usage (adresse postale, téléphone, courrier électronique). Cette carte est valable un an à partir de la date d'inscription. Tout changement de domicile et/ou de coordonnées de contact doit être immédiatement signalé.

Art. 6 : Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans doivent, pour s'inscrire, être munis d'une autorisation écrite des parents ou responsables légaux.

III. Prêt

Art. 7 : Le prêt à domicile n'est consenti qu'aux usagers régulièrement inscrits.

Art. 8 : Le prêt est consenti à titre individuel et sous la responsabilité de l'emprunteur, et pour les mineurs sous la responsabilité des responsables légaux.

Art. 9 : La majeure partie des documents de la bibliothèque peut être prêtée à domicile. Toutefois, les documents faisant l'objet d'une signalisation particulière (consultation sur place) sont exclus du prêt et ne peuvent être consultés que sur place. Dans certaines conditions, le prêt pourra en être exceptionnellement consenti après autorisation des bénévoles de la bibliothèque.

Art. 10 : L'utilisateur peut emprunter 3 livres et périodiques à la fois pour une durée de 1 mois.

Art. 11 : L'utilisateur peut emprunter en tout 3 disques compacts, CDROM et DVD à la fois pour une durée de 1 mois.

Art. 12 : Les disques compacts, CDROM, DVD empruntés ne peuvent être utilisés que pour **des auditions ou des représentations à caractère individuel ou familial**. Sont formellement interdites la reproduction et la radiodiffusion de ces enregistrements. L'audition publique des disques et des cassettes en est possible sous réserve de déclaration aux organismes gestionnaires du droit d'auteur dans le domaine musical (SACEM, SDRM). **La bibliothèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles**. Sauf exception expressément confirmée par la Médiathèque départementale, le visionnement public des DVD est strictement interdit et puni gravement par la loi.

IV. Recommandations et interdictions

Art. 13 : Il est demandé aux lecteurs de prendre soin des documents qui leur sont communiqués ou prêtés : ces documents sont prêtés gratuitement par la Bibliothèque Départementale ou ont été achetés par la commune.

Art. 14 : En cas de retard dans la restitution des documents empruntés, la bibliothèque prend toutes les dispositions utiles pour assurer le retour des documents (rappels, amendes, suspensions du droit de prêt, etc.)

Art. 15 : En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur s'engage à assurer son remplacement (à l'identique pour les documents de la Bibliothèque Départementale).

Art. 16 : En cas de détériorations répétées des documents de la bibliothèque, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive.

Art. 17 : Les usagers peuvent obtenir la reprographie d'extraits de documents appartenant à la bibliothèque. Ils sont tenus de réserver à leur usage strictement personnel la reprographie des documents qui ne sont pas dans le domaine public.

Art. 18 : Les lecteurs sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Art. 19 : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux de la bibliothèque.

Art. 20 : L'accès des animaux est interdit dans la bibliothèque.

V. Application du règlement

Art. 21 : Tout usager, par le fait de son inscription, s'engage à se conformer au présent règlement.

Art. 22 : Des infractions graves au règlement ou des négligences peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit de prêt et, le cas échéant, de l'accès à la bibliothèque.

Art. 23 : Les bénévoles de la bibliothèque sont chargés de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché en permanence dans les locaux à usage public.

Art. 24 : Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à la bibliothèque et par voie de presse.

VI. Contact

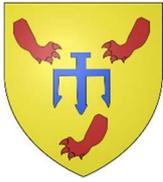
Art 25 : Pour plus d'informations, les lecteurs doivent **contacter la mairie** :

Par mail : contact@stgervaisurmare.fr (objet : bibliothèque)

Par téléphone : 04.67.23.60.65 (du lundi au vendredi de 10h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h45)

Ouverture de l'accueil physique : 26 rue de Castres

Lundi – mardi	10h30-12h	13h30-16h
Mercredi	FERME	13h30-16h
Jeudi	10h30-12h	FERME
Vendredi	10h30-12h	13h30-17h



**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
SAINT GERVAIS SUR MARE - 34610**

AUTORISATION PARENTALE

A faire remplir pour l'inscription des enfants de moins de 16 ans

Je soussigné(e)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

O père O mère O tuteur

autorise l'enfant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

➤ **A emprunter des documents à la bibliothèque de Saint Gervais sur Mare**

O livres enfants

O livres adultes

O documents audiovisuels adultes

O documents audiovisuels enfants

➤ **A se rendre seul à la bibliothèque de Saint Gervais sur Mare**

O OUI

O NON

Je m'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la bibliothèque.

Date

Signature